

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

ID: 064-200039204-20210315-DPCCLO_2021_045-DE

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 26 novembre 2020 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur <u>www.demat.ampa.fr</u>, pour le marché relatif à la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de suivi et d'optimisation des circuits de collecte de déchets et d'une solution informatique embarquée pour assistance à la conduite des véhicules de collecte.

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 4 mars 2021.

DECIDE

Article 1: le marché concernant la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de suivi et d'optimisation des circuits de collecte de déchets et d'une solution informatique embarquée pour assistance à la conduite des véhicules de collecte est attribué à la société AXIANS – 69153 DECINES CHARPIEU CEDEX pour une durée de 4 ans et pour un montant global de 37 990,00 euros HT.

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

<u>Article 3</u>: il sera rendu compte sans délai de la présente décision par tout moyen à tous les conseillers communautaires et aux nouveaux élus ainsi que lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Fait à Mourenx, le 15 mars 2021

50 MOUR

Le Président, Par délégation,

Henri POUSTIS